

Si la somme est votée et que les renseignements à prendre en justifiant l'emploi, il faudra bien procéder à l'exécution de cet ouvrage.

M. SINCLAIR: Le ministre consentirait-il à laisser dans l'intervalle cet article en suspens.

L'hon. M. REID: La somme est peu importante et peut-être vaudrait-il mieux la voter. Mon honorable ami ne devrait pas me demander de laisser l'item en suspens. Il me faudrait peut-être un rapport de notre ingénieur de l'endroit, et l'honorable député sait qu'à cette heure tardive de la session, il serait impossible d'obtenir à temps ce rapport. Je demanderai au sous-ministre de bien examiner cette affaire. A la suite du présent débat, on ne procédera pas à l'exécution des travaux, et je ne la presserai pas de mon côté. Le ministère n'a aucunement le désir de dépenser de l'argent où la chose n'est pas vraiment nécessaire. Il se pourrait que l'on eût été mal informé; mais la discussion qui vient d'avoir lieu a mis le département sur ses gardes et, avant d'entreprendre ce travail, je consulterai l'ingénieur et d'autres membres du personnel. Je me renseignerai complètement sur ce point. Je n'aimerais pas à retrancher un crédit que je regretterais de ne pas avoir à ma disposition si, plus tard, après recherches faites, le ministère était d'avis qu'il aurait dû être voté.

M. SINCLAIR: Le ci-devant ministre des Travaux publics est à son siège derrière mon honorable ami, et il peut lui rappeler les promesses faites à l'occasion d'autres crédits que l'on a retranchés du budget. S'il faut que l'on retranche celui-ci, que ferez-vous de l'item relatif à Code-Harbour, qu'on a laissé tomber?

L'hon. M. REID: Tout ce que je pourrais faire ce serait d'apporter un autre budget, mais il ne peut être question d'aucune demande supplémentaire, et je ne saurais, par suite, ramener cet item devant la Chambre avant la fin de la session. Nous en avons absolument fini de nos demandes de fonds pour cette année.

M. McKENZIE: S'il nous faut modifier l'attitude que le ministre nous avait engagés à prendre quand il nous a demandé de ne pas insister davantage, attendu qu'il y avait de bonnes raisons de ne pas procéder à certains travaux, que fera-t-il de l'article suivant?

Rivière Sydney.—Quai à Perry-Lewis, \$3,300.

Que déciderons-nous de l'item de la rivière Sydney, si nous laissons passer celui qui regarde Soldier-Cove.

L'hon. M. REID: La discussion qui se fait en ce moment attirera sur cette affaire l'attention du département et, si l'on découvre qu'il n'y a pas nécessité absolue d'entreprendre certains travaux, les item qui les concernent resteront en suspens. Mais je ne crois pas qu'il soit juste de nous demander le retranchement absolu des articles.

M. SINCLAIR: Ils devraient tous subir le même sort.

L'hon. M. REID: Ces crédits sont pour des réparations à faire dans les comtés en général.

M. McKENZIE: L'honorable ministre a tort de dire que nous critiquons la dépense à effectuer pour des réparations. Elles sont absolument nécessaires, et je n'y trouve rien à redire. On y a même apporté beaucoup de retard, mais la différence est grande entre des crédits pour réparations et des crédits pour travaux neufs.

L'hon. M. REID: Je n'ai pas reproché à mon honorable ami d'avoir fait de l'opposition à nos demandes de crédit pour des réparations; mais je tiens à lui faire comprendre que les sommes à voter pour des réparations et pour des quais à établir à peu de frais vont être réparties entre les comtés que représentent dans cette Chambre tant des libéraux que des conservateurs.

M. McKENZIE: L'honorable ministre demande qu'on lui vote des fonds pour trois quais à construire dans la même division électorale. On a laissé tomber l'article à un quai pour Ben-Eoin. Pour Soldier-Cove, le crédit est encore destiné à un ouvrage neuf, et le quai de la rivière Sydney en est un autre. Il peut y en avoir encore. Pourquoi la préférence dont bénéficie cette division électorale? Autant que je peux voir, il n'y a au budget rien autre chose de nouveau pour la province.

L'hon. M. REID: L'honorable député affirme que ces crédits concernent tous la même circonscription; mais la rivière Sydney est dans le comté du Cap-Breton et Soldier-Cove dans celui de Richmond.

M. McKENZIE: Pour ce qui regarde les prochaines élections, ils se trouvent dans la même division électorale.

L'hon. M. REID: Je l'ignore.

M. McKENZIE: Cap-Breton-Sud et Richmond constituent une seule et même division électorale.

L'hon. M. GRAHAM: Comme Leeds et Brocville.